

COMMUNE DE ROSIERS D'EGLETONS

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-trois, le 21 décembre 2023, le Conseil Municipal de la commune de Rosiers d'Égletons, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard BRETTE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date convocation : 13/12/ 2023

Secrétaire de séance : Fabienne AGNOUX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211917604-20231221-DEL_2023_67-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/12/2023

PRESENTS :

Mesdames Brigitte LAURENSOU, Sandrine LETOQUIN, Fabienne AGNOUX, Audrey PAREL, Messieurs Gérard BRETTE, Georges CARAMINOT, Francis GUILLOT, Jacques GUILLAUMIE-BILLET, Fernand ZANETTI.

ABSENTS EXCUSES :

Jean-Claude TALBERT, Laurent GOURDOUX, Stéphanie MAGNE, Jeanne-Marie AMOREIRA, Marie Claude AVELINO.

PROCURATIONS :

Stéphanie MAGNE donne procuration à Brigitte LAURENSOU.

Jeanne-Marie AMOREIRA donne procuration à Gérard BRETTE.

Délibération n° 2023-67 Aliénation d'un chemin rural zone de Tra le Bos

Monsieur le Maire expose que le chemin rural sis sur la zone de Tra le Bos, dont le détail est joint en annexe, fait partie du domaine public des Communes d'Égletons, Moustier Ventadour et Rosiers d'Égletons.

Ce chemin est localisé entre les parcelles A102 de la Commune de Moustier Ventadour, AS35 de la Commune d'Égletons et E 1493 et E1494 de la commune de Rosiers d'Égletons.

Il explique que l'aliénation de ce chemin est un élément important pour la régularisation foncière de la Propriété de celui-ci qui se trouve actuellement dans l'enceinte de l'entreprise FARGE SAS.

Considérant la délibération en date du 21 décembre 2023 constatant la désaffectation du chemin rural ;
Considérant que ces portions de chemin pourront être aliénées à l'issue de l'enquête publique ;

Monsieur le Maire propose :

- De décider de lancer l'enquête publique préalable à l'aliénation de la partie du chemin qui lui appartient,
- De charger Monsieur le Maire, en lien avec la Commune d'Égletons et la commune de Moustiers-Ventadour de constituer le dossier d'enquête publique correspondant ;
- De l'autoriser à effectuer toutes les formalités et signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette procédure.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal donne son accord et décide :

- De lancer l'enquête publique préalable à l'aliénation de la partie du chemin qui lui appartient en vue de son aliénation,
- Charge Monsieur le maire de constituer le dossier de l'enquête publique correspondant ;
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités et signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette procédure.

Membres : 14

Présents : 9

Représenté(s) : 2

Nombre de votants : 11

Exprimés : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire, Gérard BRETTE

La secrétaire de séance, Fabienne AGNOUX

